



SNUipp
FSU

CAPD 28/05/2018

**Motion du
SNUipp-FSU 81**

Madame la DASEN,

Nous sommes particulièrement heureux.ses d'être réuni.es ce jour pour cette commission paritaire, instance que ce gouvernement a décidé de faire disparaître très rapidement.

Les attaques de ce gouvernement contre les travailleurs.euses sont sans précédent. En seulement un an, c'est le code du travail qui a volé en éclat, le statut des cheminots et cheminotes qui est attaqué, suivi de près par celui des fonctionnaires, les services publics qui sont menacés d'extinction, la fin annoncée du paritarisme, les migrants et migrantes traité-es comme des criminel-les, les groupuscules d'extrême droite qui n'ont même plus à se cacher pour agir, la violence policière qui se banalise, l'avenir de la jeunesse qui s'est clairement obscurci, celui de nos anciens et anciennes tout autant... Le président marathonien des riches ne s'arrête plus de « réformer » à toute vitesse dans le plus grand mépris des règles les plus élémentaires de la démocratie.

L'École n'échappe pas à cette frénésie destructrice. Le ministère a publié un ensemble de textes officiels (Guide CP, circulaires au BO, notes sur les APC et les animations pédagogiques) qui se caractérisent par une mise sous tutelle des pratiques enseignantes et un recentrage sur les fondamentaux. Le SNUipp-FSU mène une campagne active pour dénoncer des injonctions niant la professionnalité des enseignant-es et l'exercice de leur liberté pédagogique. Le SNUipp-FSU s'oppose au contournement des programmes fondé sur une instrumentalisation des acquis de la recherche contemporaine et aux prescriptions rétrogrades qui amplifieront les inégalités scolaires, pointées par les évaluations internationales. Le SNUipp-FSU mettra en lumière les dangers que représente la généralisation annoncée des évaluations nationales standardisées, sur les pratiques comme sur les contenus d'enseignement.

Tout cela ne fait qu'aggraver la situation de notre École Publique qui est en manque récurrent de moyens depuis de trop nombreuses années.

C'est pourquoi le SNUipp et la FSU prennent toute leur place dans le mouvement social de ce printemps 2018. Ils feront tout ce qui est possible pour que la marée populaire initiée ce 26 mai à l'appel des forces progressistes se développe, résistant à la plongée dans le monde de la concurrence libre et non faussée de tous contre tous et ouvrant une perspective de changement progressiste dans la lignée des plus belles conquêtes populaires de notre pays.

A ce propos, le SNUipp-FSU rappelle que l'établissement des listes de grévistes est interdit depuis 1946 (suite aux heures sombres de l'Histoire que nous connaissons toutes et tous). Comment pouvez-vous justifier l'envoi d'un formulaire dans les écoles où vous demandez aux grévistes de déclarer : « ne pas avoir assuré » leur service lors d'une journée de grève ? Pour le SNUipp-FSU 81, cette situation est inacceptable ! Nous vous demandons d'abandonner l'imprimé de recensement collectif et de restaurer la généralisation de l'imprimé individuel, celui-ci ne mentionnant que l'intitulé « déclare avoir

assuré mon service ». Les personnels grévistes n'ont à remplir aucune déclaration.

Concernant les temps partiels sur autorisation, nous le disons et le redisons, ils doivent tous être accordés. A une époque où le taux de chômage ne cesse d'augmenter, pourquoi ne pas partager le travail afin que chacun-e puisse choisir de mener sa vie en fonction de ses aspirations. Il est sur que ce n'est pas au programme des libéraux qui nous gouvernent, leur volonté étant d'afficher une baisse du nombre de fonctionnaire, au détriment de ses salarié.es et usager.es.

C'est une restriction du droit des personnels que vous assumez dans ce département.

Nous dénonçons une nouvelle fois la méthode mise en place, excessivement anxiogène, notamment le calendrier. En effet, la circulaire ne précise que la date à laquelle doit arriver la demande de l'intéressé-e à la DSDEN, mais ensuite que se passe-t-il ? Quand les collègues vont-ils recevoir une réponse, vont-ils recevoir tous une réponse, quels recours ont-ils en cas de refus ?

De plus les rendez-vous chez les IEN pour soi-disant écouter les personnels ne sont souvent qu'une parodie de dialogue pour annoncer la triste nouvelle ! Nous avons déjà dénoncé cette méthode les années précédentes et exigé qu'un calendrier clair soit établi et communiqué. Vous sembliez favorable à cette évolution. Cette année, à aucun moment les organisations syndicales n'ont été associées à ce projet.

De plus, les demandes de temps partiels des personnels ayant des dossiers médicaux n'ont pas tous été accordés cette année. Comment la médecine statutaire qui ne connaît pas les personnels peut mettre en doute l'avis d'un confrère qui suit un patient parfois depuis de nombreuses années !

Ces choix de temps partiels permettent aux collègues d'articuler leurs vies personnelles et professionnelles de manière équilibrée.

Ces refus de temps partiels vont donc impacter les conditions de travail de l'ensemble des collègues. En effet, ces personnels, notamment ceux faisant des demandes pour raison de santé, vont-ils être en mesure d'assurer leur service ? D'ailleurs, pouvez-vous nous communiquer le taux d'arrêt maladie des personnels ayant eu un refus de temps partiels l'an dernier comparé au taux départemental global, comme nous vous le demandons depuis deux ans déjà ?

Concernant les AVS, nous sommes toujours en attente d'une réponse au courrier que nous vous avons adressé le 13 avril 2018 concernant les AVS en AESH temps plein et leurs interventions en centres de loisirs. Nous demandions dans ce courrier :

- d'une part, que les 3 semaines au-delà des 36 semaines scolaires des contrats temps plein soient considérées comme du temps de travail invisible comme c'est déjà le cas dans la Haute-Garonne,
- et que, d'autre part, dans le cas où un personnel AESH à titre personnel accepte un contrat d'accompagnement d'élève en situation de handicap pendant les vacances, ce travail soit rémunéré en plus, par la signature d'un contrat avec la structure qui l'embauche.

Nous rappelons l'urgence de cette question puisque décisive sur les emplois du temps de certain.es AVS d'ici la fin de l'année scolaire. Nous sommes étonnés de constater par l'intermédiaire d'un courrier de la DDCSPP que la fin de la mise à disposition par la DSDEN des AVS sur le temps extrascolaires semble être actée. Nous aimerions en avoir la confirmation.

Enfin, le mouvement porteur de tant de conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des agents, est encore une fois source de déception pour les collègues.

Le taux de satisfaction des opérations de mouvement reste de nouveau très en deçà de ce qu'on devrait attendre de cette opération, malgré une amélioration de ce taux cette année. En effet, 324 collègues qui ont participé au mouvement 2018 n'obtiennent pas de postes, soit 55 % des participants. Seulement 45 % des collègues participant au mouvement a obtenu satisfaction.

Pour le SNUipp-FSU 81, opposé aux postes à profil, trop de postes restent encore profilés et soumis à entretien : les postes de direction, les postes plus de maîtres que de classes, les postes accueil des moins de 3 ans. Depuis leur création, les postes à profil vous permettent de choisir certaines candidatures, d'en écarter d'autres, arbitrairement, en vous libérant des contraintes des barèmes, des diplômes, des certifications... Cet état de fait est particulièrement flagrant ces derniers temps : l'an dernier, la sélection d'un personnel non inscrit sur la liste d'aptitude sur un poste de direction, cette année, la sélection d'un personnel non titulaire du CAFIPEMF sur un poste de conseiller pédagogique, alors que dans les deux cas des personnels possédant les pré-requis candidataient.

Concernant les postes à œuvres, le SNUipp-FSU 81 s'oppose au principe de nomination d'un fonctionnaire d'État conditionné à l'exercice d'un travail bénévole. Le code du travail (qui s'applique aussi aux fonctionnaires) stipule bien que le lien entre les salarié.es et leur employeur est tributaire d'une rétribution. Depuis de nombreuses années, nous vous demandons de supprimer ce type de poste. Faute d'être entendu par la voie du « dialogue social », nous envisageons de saisir le tribunal administratif pour mettre fin à cette « particularité » Tarnaise.

On nous assène régulièrement le manque de moyens budgétaires pour satisfaire nos revendications, et ce sont les élèves, qui en sont les premières victimes, puis les personnels qui en font les frais sur leur vie privée, sur leur santé. Notamment les personnels handicapés pour lesquels la loi de 2005 sur le maintien dans l'emploi à plein temps ne peut être respectée.

La pénurie de postes et de moyens n'est plus un argument acceptable, les restrictions budgétaires n'ont plus lieu d'être. En effet l'argent volé aux citoyens et stocké au Panama suffirait largement à répondre aux exigences que le SNUipp-FSU porte depuis plusieurs années.

Les personnels de ce département ont de plus en plus le sentiment de n'être que des pions que l'on déplace, convoque, sanctionne pour un rien. Les enseignant-es ont besoin qu'on les traite avec dignité, qu'on leur fasse confiance, qu'on les informe, qu'on les soutienne.

Nous vous demandons une nouvelle fois, Madame la Directrice Académique, de mettre en place un management des personnels plus respectueux et plus humain.